



Citoyenneté

Enjeux

Depuis le développement du numérique, avec la montée en puissance des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, etc. les possibilités d'échanges favorisent incontestablement un renouvellement de la démocratie sociale et participative¹ (forums, groupes, manifestations, pétitions en ligne, etc). Pour le seul réseau Facebook, celui-ci revendique plus de 2.5 milliards d'utilisateurs² actifs dans le monde en 2019 contre 2.3 milliards en 2018, 46.9 millions³ de visiteurs uniques par mois en France en 2019 contre 35 millions⁴ en 2018).

Aujourd'hui la multitude des supports d'information permet une large diffusion, de plus en plus d'échanges et des interactions instantanées. Avec le numérique, on est passé de la communication à la participation, de la diffusion à la production de contenus. Mais ces informations peuvent aussi être falsifiées en continu, ce sont des *fake news* ou « infox ».

Aujourd'hui plus qu'hier, le numérique impacte l'ensemble du processus démocratique. Il peut avoir des effets positifs, comme lors du Printemps arabe ou par une large diffusion de documents confidentiels scandale des Panama Papers, mais aussi des effets pervers comme lors de la dernière élection présidentielle au Brésil (octobre 2018).

- Le 6 février 2011, les manifestants de la place Tahrir, au Caire, écrivaient sur le sol les mots suivants : « *Nous sommes les hommes de Facebook* ». De l'avis de tous les experts, les révoltes du monde arabe du printemps 2011 bénéficiaient de notre entrée dans l'âge des réseaux sociaux. Ces derniers leur ont permis de se mobiliser, d'organiser des manifestations et de contourner les médias traditionnels pour diffuser images, témoignages, et preuves d'exactions et de répressions des pouvoirs en place. Et les réseaux participent de la mobilisation⁵ des acteurs et pas dans la gestion de cette révolte. Par analogie avec l'effet papillon (butterfly effect)⁶, John Maeda a d'ailleurs parlé d'effet twitillon⁶ (twitterfy effect) pour qualifier la manière fulgurante avec laquelle les gazouillis de 140 caractères sur Twitter se sont répandus de la Tunisie à la Libye, en passant par l'Égypte, provoquant soulèvements populaires et révolutions.
- Dans une moindre mesure, les réseaux sociaux ont permis au mouvement des Gilets jaunes français de se constituer et de perdurer. Ils ont été un moyen de rapporter les actions que chaque individu, chaque participant menait dans son secteur avec le développement du *live* (direct) et de l'ensemble des échanges que l'on peut mener. Ils sont aussi devenus des moyens de pression collective. Ainsi lors qu'Éric Drouet, figure des Gilets jaunes, diffuse l'intégralité en direct de sa rencontre avec François de Rugy (ministre de la Transition écologique et solidaire) et les secrétaires d'État Emmanuelle Wargon et Brune Poirson, le 27 novembre 2018, il témoigne de son engagement en utilisant les réseaux sociaux et rend compte de son action immédiatement.

¹ <http://www.collaboratif-info.fr/tags/e-democratie>

² <https://investor.fb.com/investor-news/press-release-details/2020/Facebook-Reports-Fourth-Quarter-and-Full-Year-2019-Results/default.aspx>

³ <https://www.blogdumoderateur.com/50-chiffres-medias-sociaux-2020/>

⁴ <https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:7bXe268r9BQJ:https://www.lejdd.fr/Medias/Internet/exclusif-gilets-jaunes-impots-securite-donnees-le-vice-president-de-facebook-repond-aux-critiques-3850514+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>

⁵ <https://journals.openedition.org/ema/3400>

⁶ « Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? » (Titre d'une conférence d'Edward Lorenz, en 1972, à l'American Association for the Advancement of Science - l'effet papillon est un phénomène dans lequel un changement mineur de circonstances peut entraîner un changement important dans les résultats.

- À l'inverse, l'utilisation de l'application WhatsApp lors de la campagne à la présidentielle du Brésil (2018) par des entreprises finançant l'envoi de centaines de milliers de messages de propagande du candidat Jair Bolsonaro a permis à celui-ci de toucher des millions de Brésiliens. Ces messages ont été envoyés grâce aux bases de données personnelles d'utilisateurs, fournies par l'équipe de Bolsonaro ou achetées à des agences de stratégie numérique. Il était techniquement possible de toucher un groupe de 256 utilisateurs chaque fois, ce qui a conduit par un effet domino, à l'élection de ce candidat. Il faut savoir que plus d'un Brésilien sur deux utilise WhatsApp, ce qui en fait l'une des applications de communication les plus populaires du pays. Le 21 janvier 2019, WhatsApp annonçait limiter désormais le transfert d'un message à cinq destinataires afin de lutter contre "la désinformation et les rumeurs".

Si le numérique peut renforcer le pouvoir des citoyens et reconfigurer l'approche des acteurs publics, cette élection montre que la démocratie 2.0 a ses limites...

En dehors des périodes électorales, les procédures d'adoption de la décision publique sont également influencées par toutes les actions menées spontanément sur des plateformes, comme les pétitions « en ligne »⁷. De telles plateformes ou de tels sites peuvent sans doute constituer, à côté des organisations existantes, un contrepouvoir crédible en termes de création de lien social et de défense des intérêts des citoyens. "L'Affaire du siècle"⁸, ce recours juridique intenté contre l'état français par quatre ONG environnementales, a rassemblé 1.6 millions de signatures en cinq jours en décembre 2018 pour atteindre 2.3 millions en février 2020.

À ce stade, la question des corps intermédiaires (syndicats, organisations professionnelles, associations), indispensables dans une démocratie pour éviter toute dérive populiste voire autoritaire, doit être abordée. Grâce aux nouvelles technologies, le citoyen peut se passer d'organes représentatifs, en interpellant les organes dirigeants directement via les réseaux sociaux.

Dans le cadre des engagements citoyens, toutes ces organisations mettent l'engagement à la portée de tous, replacent l'individu en situation de jugement, d'initiative et d'action. Par leur capacité à créer et entretenir du lien social entre des individus – qu'ils soient adhérents ou public bénéficiaire –, ces organisations favorisent une citoyenneté active et concrète. Ce lien est l'ossature même de notre cohésion nationale et la source de l'engagement de chacun dans la vie de la cité, de sa « reconnaissance citoyenne ».

Les nouvelles technologies et les nouvelles pratiques modifient l'engagement, puisqu'elles contribuent à libérer celui-ci du problème du « temps contraint », tout en accélérant la diffusion de l'information et la mobilisation des citoyens, et offrent de nouvelles perspectives intéressantes pour ces organisations.

Comme l'a indiqué M. Jacques Malet, président de Recherches et Solidarités, le numérique peut développer le bénévolat à distance : « *L'idée subsiste que l'adhésion à une association implique d'être présent de vingt heures à vingt-deux heures tel jour de la semaine ; or on peut très bien, à distance et en temps non contraint, c'est-à-dire au moment où l'on est disponible, aider une association à reconfigurer son site, à préparer une demande de subvention, etc., même quand on est un cadre surchargé, une jeune mère qui souhaite rester auprès de ses enfants, une personne isolée en milieu rural ou une personne handicapée. Grâce au numérique, toutes ces personnes peuvent bénéficier d'une insertion sociale forte dans le cadre associatif et s'épanouir personnellement.* »⁹

Toutes ces évolutions invitent à réévaluer la pertinence des cadres existants, mais aussi à imaginer des modalités pour enrichir le contenu des consultations spontanées et/ou publiques...

La **Civic Tech** (*Civic Technology*, ou technologie civique) représente l'ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent « d'améliorer » le système politique, que ce soit des initiatives publiques, associatives ou privées du moment qu'elles concourent à renforcer l'engagement citoyen, la participation démocratique et la transparence des gouvernements. Avec la technologie, il émerge la volonté de changer le rapport à la politique, en mettant le citoyen au cœur de la société et du débat démocratique.

⁷ <https://change.org> ; <https://secure.avaaz.org/fr/petition/> ; <https://www.mesopinions.com/fr>

⁸ <https://laffairedu siecle.net/>

⁹ Rapport sur les difficultés du Monde associatif – Assemblée Nationale – 24 Novembre 2014 page 100

Le cas de l'Estonie

L'Estonie est reconnue comme un laboratoire en matière de numérique. À sa sortie de l'URSS en 1991, les dirigeants ont tout misé sur le numérique pour gagner en efficacité et faire des économies faisant de ce pays un pays connecté. Membre de l'Union européenne depuis 2004, l'Estonie est aujourd'hui devenue **La** référence mondiale en matière de numérique.

Aujourd'hui les 1,3 million d'Estoniens peuvent, en utilisant une carte d'identité électronique, (adoptée par 98 % de la population), voter, accéder aux transports en commun, régler leurs impôts, suivre les résultats de leurs enfants à l'école. De plus, il suffit de présenter sa carte d'identité électronique pour récupérer ses médicaments en pharmacie car les ordonnances médicales sont totalement dématérialisées et stockées en ligne.



Source :

<https://www.latribune.fr/technos-medias/internet/l-estonie-royaume-du-tout-numerique-774138.html>

En matière économique pour attirer les entrepreneurs, il a été créé en 2014 le statut de « **e-résident**¹⁰ », aujourd'hui détenu par plus de 66 730 personnes,¹¹ dont 2 862 Français. Accessible à tous les étrangers, il permet à chacun de créer son entreprise, et ensuite de la gérer à distance, à l'autre bout du monde, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Malgré son titre alléchant, cette e-citoyenneté ne confère pas véritablement la nationalité estonienne, et ne peut donc être utilisée comme une véritable pièce d'identité. Elle offre uniquement des avantages de nature économique. De plus, l'Estonie est perçue comme un laboratoire de l'innovation, mais ne concerne que 1.3 million de personnes.

Ressources

Aujourd'hui, le numérique partie intégrante du processus démocratique

- Le numérique permet de répondre à la question de la participation du citoyen à l'élaboration des politiques publiques en dehors des périodes électorales.
 - **Référendum d'initiative partagée** (RIP), dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008.
 - Développement des budgets participatifs beaucoup de métropoles, d'agglomérations et de communes proposent des budgets participatifs (les projets sont présentés par des habitants puis mis au vote avant réalisation).
- Participation à la vie de la collectivité dans une approche collaborative, notamment à travers des conseils consultatifs comme les comités de quartier.

¹⁰ <https://apply.gov.ee/>

¹¹ <https://e-resident.gov.ee/dashboard/>

Les acteurs publics, garants des libertés et de la stabilité, tentent de développer de nouveaux outils pour faciliter l'expression citoyenne dans l'espace numérique. Ces outils visent à développer voire « améliorer » le processus démocratique, mais ils se heurtent à de nombreuses initiatives privées souvent plus impactantes...

- De l'importance de savoir garantir son identité numérique pour exercer son rôle de citoyen. Des informations diffusées par certains acteurs comme **la CNIL**¹² pour informer et éduquer.
- À travers des supports d'informations pédagogiques.
 - Le développement de comparateurs de programmes électoraux sont proposés par **des pure players**¹³ ou **des journaux**¹⁴. Plus innovant, un système suisse permet de savoir quel candidat est le plus proche de ses idées et de générer une recommandation de vote personnalisée basée sur un questionnaire¹⁵ (suisse – Luxembourg). Plus de 85 % des candidat-e-s et près de 20 % des électeur-ice-s ont utilisé **le smartvote** en 2015 en Suisse.
- Grâce au développement d'outils de mobilisation (ex : plateformes participatives, pétitions en ligne, etc.), très tôt différents acteurs publics ont proposé des services pour faciliter et développer la participation citoyenne.
 - Faciliter la consultation des citoyens grâce aux outils numériques comme dans le cadre du **Référendum d'Initiative Partagée (RIP)** le projet sur l'Aéroports De Paris (ADP¹⁶). Toutefois, lorsqu'il s'agit de participation citoyenne en ligne, l'identité numérique seule ne suffit pas, d'autant que seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent participer.
 - Trois ans avant la création de Facebook (2004), l'Estonie a lancé la première plateforme de participation citoyenne en ligne, **T.O.M.** (acronyme estonien pour « *Aujourd'hui je décide* »). L'outil, construit et promu par le gouvernement, permettait de recueillir des idées venant des citoyens. Un échec. **T.O.M.** était probablement trop en avance sur son temps, alors que la transition numérique estonienne n'en était qu'à ses débuts.
 - Deux autres tentatives ont suivi en une décennie, chaque fois en tentant de tirer les leçons de l'échec des outils précédents. **Osalee.ee** (2007) avait vocation à rassembler sur une même plateforme les fonctions d'information sur le processus législatif, de consultation des textes en cours d'élaboration, et de crowdsourcing d'idées citoyennes. Plus ciblé, **Rahvakogu** (« *l'assemblée du peuple* », 2013) demandait aux citoyens de proposer des idées pour amender les règles régissant le jeu démocratique estonien, à l'initiative du président de la République et de plusieurs associations.
 - En France, La plateforme **e-pétitions**¹⁷ **du Sénat** permet de déposer ou soutenir une pétition. Tous les citoyens peuvent accéder à ce service en ligne, proposer ou signer une pétition, sous certaines conditions, saisir le Sénat pour une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un texte législatif ou pour la création d'une mission de contrôle sénatoriale. Les pétitions ayant recueilli au moins 100 000 signatures dans un délai de 6 mois sont transmises à la Conférence des Présidents.
- Via la mesure de l'action politique et de son impact.
 - Le site **NosDéputés.fr** faisant régulièrement l'objet d'attaques de la part des élus du palais Bourbon, la Questure de l'Assemblée nationale vient d'autoriser le lancement d'une étude « *sur la faisabilité d'un nouvel outil de suivi et de mesure de l'activité des députés* ». ¹⁸ Comme des solutions pour évaluer les services publics de proximité¹⁹.

¹² <https://www.cnil.fr/fr/4-reflexes-pour-mieux-protger-votre-identite-en-ligne>

¹³ <https://www.voxe.org/comparer/>

¹⁴ <http://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/comparateur/#?candidates=>

¹⁵ <https://smartvote.org/>

¹⁶ https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours

¹⁷ <https://petitions.senat.fr/>

¹⁸ <https://projetarcadie.com/>

¹⁹ <http://eusep-france.com/>

- Les données publiques sont ouvertes à tous pour plus de transparence (ex : data.gouv) ce qui donne naissance à des initiatives comme **polipart.fr**²⁰ ou **politologue.com**²¹

Les réseaux sociaux, nouveaux espaces d'échanges et de mobilisation avec leurs limites²² connaissent de véritables succès.

- Les réseaux sociaux offrent un terrain d'expression libre²³. Au sein de ces réseaux, il est possible d'utiliser des outils d'organisation (ex : groupes, événements, etc.), ils facilitent la mobilisation et la propagation des idées, qui peuvent faire émerger des mouvements d'ampleur (ex : Gilets jaunes, Printemps arabe, etc.)
 - Principaux réseaux sociaux occidentaux
 - Facebook (2.44 milliards d'utilisateurs actifs par mois),
 - Youtube (2 milliards d'utilisateurs actifs),
 - WhatsApp (1.6 milliard d'utilisateurs actifs),
 - Facebook Messenger (1.3 milliard d'utilisateurs actifs par mois),
 - WeChat (1.15 milliard d'utilisateurs actifs par mois),
 - Instagram (1 milliard d'utilisateurs actifs par mois),
 - Tik Tok ou Douyin (800 millions d'utilisateurs actifs par mois et 100 millions d'utilisateurs par jour en Chine).
 - Principaux réseaux sociaux asiatiques, indiens et russes
 - Tencent QQ (803.2 millions d'utilisateurs actifs – 9^e du classement),
 - Tencent QZone (517 millions – 10^e du classement),
 - iQiyi (500 millions – 12^e du classement),
 - Tencent Videos (500 millions – 13^e du classement),
 - Youku Tudou (500 millions – 14^e du classement),
 - Sina Weibo (497 millions – 16^e du classement),
 - Baidu Tieba (300 millions – 21^e du classement).
- L'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser des informations à caractère généraliste par les acteurs publics ou privés.
 - Les retweets peuvent amplifier les messages ou les conseils, et permettent de préserver de nombreuses personnes. En période d'épidémie, l'Organisation mondiale de la santé (**@WHO**) peut utiliser les alertes Twitter pour informer directement la population.
 - En Novembre 2015, lors des attentats de Paris, l'utilisation par près de 4.1 millions de Français du service « **Safety Check** »²⁴ sur Facebook a permis aux utilisateurs de faire savoir qu'ils n'étaient pas en danger.
- Mais les réseaux sont également des lieux de dérives, **les infoxs** restent difficiles à identifier et à modérer. Toutes les données personnelles peuvent être utilisées à l'insu des utilisateurs pour différents usages commerciaux, politiques (ex : **Cambridge Analytica**), permettant même l'ingérence par des puissances et des pays étrangers lors de campagnes électorales. Toutefois l'adoption du règlement n° 2016/679, dit **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.
- Autre effet, chaque utilisateur reste trop souvent exposé à des contenus ciblés en fonction de ses tropismes, ses échanges et ses interactions. Les réseaux sociaux créent alors un effet de bulle : les opinions ne sont pas remises en question, il résulte peu de confrontation d'idées et se développe alors des formes de communautarisme exacerbé.
 - Sur les réseaux sociaux comme Facebook, lorsque l'on ajoute des contacts, des amis et en fonction de ses différentes interactions, l'algorithme va renforcer la tendance à proposer plus d'informations qui correspondent aux préférences initiales de l'utilisateur, à ses groupes d'appartenance, à ses goûts et envies. Ces algorithmes suggèrent des informations qui confortent nos idées préalables et qui vont dans le sens de nos groupes d'appartenance et nos propres

²⁰ <https://www.polipart.fr/>

²¹ <https://www.politologue.com>

²² <https://datareportal.com/reports/digital-2020-global-digital-overview>

²³ <https://www.webmarketing-conseil.fr/reseaux-sociaux/>

²⁴ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/11/13/un-an-apres-les-attentats-du-13-novembre-les-transformations-du-safety-check-de-facebook_5030356_4408996.html

convictions, ce qui laisse peu de place à l'esprit critique. Il s'agit avant tout pour les réseaux de capter l'attention, puis de la maintenir. Le pouvoir désormais consiste à être capable de retenir l'attention, d'influencer l'attention des autres et de transformer toute information en trafic.

Même en plein développement, l'impact sur la participation citoyenne reste limité et sujet à réflexion.

- Pour la réussite de toute consultation publique, il semble nécessaire de mixer numérique et présentiel :
 - Lors de la consultation « *Comment mieux prendre soin de nos aînés ?* », concertation sur le grand âge et l'autonomie, l'Etat s'est appuyé sur la plateforme **Make.org**²⁵. Il s'agit d'une plateforme privée comme **Change.org**. Cette large consultation citoyenne s'est déroulée du 1^{er} octobre au 5 décembre 2018. Durant plus de 2 mois, 414 000 participants ont posté 18 000 propositions sur cette plateforme. Au total, 1.7 million de votes ont été enregistrés.
 - Si cette consultation s'est distinguée par son ampleur et sa mobilisation exceptionnelles, il en a été autrement de la consultation sur la privatisation du groupe Aéroports de Paris. En l'occurrence le pouvoir politique a mis en place une plateforme pour répondre à une sollicitation, sans mobiliser de moyens de communication comme ce fut le cas pour le Grand Débat.
- La participation des citoyens via les outils numériques reste faible
 - « *Elle n'a que peu reculé au fur et à mesure que l'utilisation du i-Voting progressait : moins 6 points exactement en 12 ans, sans que rien ne puisse attribuer cette légère hausse de la participation au vote électronique* »²⁶
 - En 2017, en France, les expatriés avaient la possibilité de voter en ligne pour les élections présidentielles : les résultats montrent que les votants en ligne sont souvent les mêmes que ceux qui se déplaçaient jusqu'à alors à l'ambassade (parfois à des heures de route) pour placer leur bulletin dans l'urne. Il n'y a pas eu d'augmentation de la participation au scrutin.
 - Si le vote électronique dispose d'un fort soutien politique, et a des bénéfices pour l'utilisateur clairement identifiés, il ne s'est pas imposé dans les pratiques politiques. Par ailleurs, il semble que ceux qui utilisent cette technologie soient les plus politisés, et qu'ils trouvent là seulement un moyen de gagner du temps sur une activité qu'ils avaient de toute façon prévu de faire...
- Le respect des avis exprimés n'est pas garanti.
 - Référendum de 2005 sur le traité de Lisbonne. Traité constitutionnel européen (TCE).
 - Référendum sur le projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes du dimanche 26 juin 2016 : ce sont 967 500 électeurs de Loire-Atlantique qui devaient répondre "oui" ou "non" à la question : "Etes-vous favorable au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes ?". Le taux de participation a atteint 51%. Le "oui" a emporté avec 55.17 % des voix. Et malgré le résultat de cette consultation, le gouvernement a décidé de ne pas poursuivre le projet
- Les processus participatifs sont parfois instrumentalisés - Des groupes d'influence peuvent être sur mobilisés et les plus investis également. Mais c'est un schéma très classique qui peut trouver un effet démultiplicateur dans le cas de l'usage d'outils numériques.

Des pistes sont actuellement explorées pour développer voire « améliorer » le processus démocratique grâce à l'usage du numérique

- Les orientations concernent le développement de l'Intelligence artificielle pour la prise de décisions ou l'utilisation de données pour créer des modèles prédictifs de politiques publiques. Si pour certains il s'agit avant tout de donner les moyens et les informations à la prise de décision, d'autres estiment que les décisions pourraient être prise directement.
- L'utilisation des données permettra de mesurer l'impact des politiques publiques mises en œuvre, d'en faire des comparaisons.

²⁵ <https://make.org/FR-fr>

²⁶ <https://medium.com/@geoffrooy/lestonie-mod%C3%A8le-de-d%C3%A9mocratie-num%C3%A9rique-f98849b6281f>